
DESTINATAIRES :	À tout le personnel et les médecins de l'urgence de l'Hôpital Anna-Laberge
EXPÉDITEURS :	Dre Céline Marchand, médecin d'urgence, conseillère médicale à la fluidité Hôpital Anna-Laberge Dre France Fréchette, médecin d'urgence, chef du département de médecine d'urgence Hugo Loisel, coordonnateur de la fluidité, de la gestion des séjours et de la coordination des activités de soins
DATE :	15 janvier 2024
OBJET :	Gestion des congés médicaux à l'urgence de l'Hôpital Anna-Laberge

Dans le cadre des travaux du *Suivi des séjours et de la planification précoce et conjointe du congé* (SSPPCC), il est nécessaire d'éviter les hospitalisations pour les usagers n'ayant pas besoin du plateau technique ou des services hospitaliers. Nous avons donc convenu que ces usagers seront nommés « congé médical ». Ces usagers seront gérés de la façon suivante :

Définition d'un congé médical :

- Usager médicalement stable ne nécessitant pas le plateau technique de l'hôpital, mais qui ne peut retourner dans son milieu de vie pour des raisons sociales, de mobilité ou d'équipement.
- Les prescriptions de départ, la feuille sommaire (brune), les suivis externes et le niveau de soins, au besoin, doivent être complétés par le médecin de l'urgence au moment de signer le congé médical.
- Un usager avec un niveau de soins D (soins de confort) peut être en congé médical s'il n'y a pas de décès attendu.

Exclusions :

- Traitement IV en cours ;
- Ajustement de médicament en cours ;
- Oxygène (à moins d'O₂ à domicile déjà connu) ;
- Délirium ;
- Aide X2 au transfert ou clientèle URFI ;
- Soins palliatifs « actifs » ;
- Toute instabilité médicale nouvelle devrait être revue par le médecin s'il y a changement dans l'état du patient.

Le congé médical devrait être signé à l'intérieur de 24-48 heures de l'arrivée à l'urgence. On vise un congé définitif de l'hôpital en moins de 72 heures.

Pour la clientèle en « Attente d'hospitalisation » : Une fois hospitalisé depuis plus de 48 heures, le patient demeure hospitalisé même s'il obtient son congé médical. Le patient est alors pris en charge par l'équipe de l'hospitalisation selon l'ordre de priorité usuelle et pourra monter à l'étage pour terminer les consultations interdisciplinaires et suivre le parcours « NSA ». On peut bien sûr annuler une hospitalisation à partir de l'urgence si un congé définitif peut être donné.

Merci de votre habituelle collaboration.

CM/FF/HL